

Question orale de M. Cools : L'impact sur les rues du Roseau et des Griottes des centres sportifs du Roseau et André Deridder.

M. Cools rappelle que la présence d'infrastructures sportives, tant privées que publiques, est une nécessité pour la commune.

Vu que la cohabitation de telles installations avec les riverains est loin d'être toujours évidente, il faut veiller à atteindre un équilibre qui préserve autant le développement des activités sportives que la tranquillité du voisinage.

Il y a un an et demi, des riverains ont introduit une interpellation citoyenne pour dénoncer les nuisances engendrées par l'occupation intensive du centre sportif André Deridder. Comment la situation a-t-elle évolué ? Quels efforts ont été accomplis pour répondre aux objections des riverains ? Quelles ont été les principales conclusions de la rencontre entre le Collège et les habitants ?

Le développement actuel du centre sportif du Roseau suscite-t-il des problèmes analogues ?

M. Wyngaard partage le point de vue de M. Cools, selon lequel il faut atteindre un équilibre, de manière à assurer à la fois le déploiement des activités sportives et la quiétude des riverains.

Les horaires ont déjà fait l'objet d'une adaptation : désormais, les entraînements s'achèvent à 21h15 et, de manière générale, la plupart des infrastructures sportives mettent fin à leurs activités en plein air à 22h00 au plus tard.

De plus, un tableau mentionnant les horaires d'occupation des clubs semaine après semaine a été placardé à l'entrée du site. Les riverains sont donc en mesure de contacter l'administration communale s'ils estiment que les activités menées ne correspondent pas au programme annoncé. Par ailleurs, la capacité d'accueil du parking est strictement limitée à 9 véhicules, afin d'éviter la prolifération du stationnement sauvage. Des bollards ont été installés rue des Griottes afin d'endiguer un tel phénomène. Les trottoirs ont été élargis afin de rendre plus confortable le cheminement des piétons. D'autres panneaux rappellent l'interdiction d'utiliser des instruments de musique tels que les « vuvuzelas » lors des manifestations sportives.

Le Collège a l'intention de créer un organe de concertation rassemblant des représentants de la commune, des riverains et des clubs sportifs, dont la tâche consistera à faire le point sur la situation à intervalles réguliers.

M. l'Echevin Wyngaard signale également que des réflexions seront menées pour aboutir à une version plus équilibrée du projet de construction d'une tribune.

Le service des Espaces verts va aussi étudier la problématique des abattages d'arbres, dans la perspective d'une compensation d'éventuels abattages par la replantation d'arbres de haute tige. Quoi qu'il en soit, des replantations sont programmées pour le mois de février.

Des dispositifs anti-bruit seront peut-être installés entre la terrasse de la buvette et le fond des jardins des riverains afin de réduire les nuisances sonores.

Tous ces exemples montrent que le Collège a bien l'intention de concilier les aspirations légitimes des divers parties intéressées.